ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Allègement de l’impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Date de début : 14 novembre 2018
Date de fin : 28 novembre 2018
Nunavut **45 s**

Vous avez 65 ans ou plus, ou vous êtes une personne handicapée? Vous pouvez vous inscrire au Programme de dégrèvement de l’impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Pour être admissible à un dégrèvement partiel ou complet, il faut :

- avoir eu un handicap ou avoir atteint l’âge de 65 ans ou plus dans la période d’imposition;
- être propriétaire ou copropriétaire de la propriété visée;
- résider dans cette propriété;
- remplir le formulaire au https://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/impot-foncier chaque année d’imposition.

Pour en savoir plus, composez le 1 800 316-3324, écrivez à propertytax@gov.nu.ca ou visitez le https://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/impot-foncier.

###

Renseignements aux médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications